

Afin de former les futur(e) assistant(e) en pharmacie CFC, la loi sur la formation professionnelle exige la présence d'une formatrice ou d'un formateur professionnel dans chaque entreprise. Celle-ci/celui-ci connaît l'ordonnance sur la formation, le plan de formation et l'utilisation des documents de GaleniCare.

L'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours professionnel constitue une tâche importante et passionnante, pour laquelle des formateurs bien formés sont indispensables. Dans le cadre de nos cours de formateur, vous travaillerez dans une ambiance agréable et vous aborderez ensuite votre travail pratique avec motivation et avec de nombreuses nouvelles idées.

## **Le cours de formateur de base est une formation de quatre jours (2x2 journées de cours).**

Différents aspects y sont abordés:

- des bases actuelles pertinentes pour la formation vous sont présentées
- des connaissances pratiques et des conseils relatifs à votre activité professionnelle quotidienne vous sont fournis
- des informations relatives aux relations avec les apprentis vous sont proposées
- des échanges avec vos collègues sont organisés

## **A l'issue de la formation**

- vous obtiendrez le certificat de «formateur professionnel»
- vous aurez mis à jour vos connaissances en matière de formation professionnelle
- vous pourrez mettre en oeuvre ce que vous avez appris dans votre entreprise, et ce, de manière engagée et motivée

## **Conditions**

- Vous êtes pharmacien(ne) ou disposez d'un certificat fédéral de capacité CFC en tant qu'assistant(e) en pharmacie, ou d'un diplôme comparable.
- En outre, vous bénéficiez d'une expérience d'au moins deux ans

## **Groupe-cible**

- Dans la pharmacie, vous êtes responsable de l'encadrement et de la formation des apprentis

